



Aperçu du programme pour concessionnaires Prime pour la vente au détail de produits Daikin au Canada - Mise à jour

Dates du programme de récompenses des vendeurs au détail de produits à haut rendement : Du 1 octobre au 31 décembre 2021

Daikin est heureux d'annoncer la prolongation de la prime pour la vente au détail de produits Daikin à haut rendement du 1 octobre au 31 décembre 2021.

Le programme de récompenses des vendeurs au détail offrira des primes au personnel des ventes au détail pour la vente d'équipements à haut rendement de la marque Daikin **entre le 1 octobre et le 31 décembre 2021**. Le programme sera administré par Incentive Solutions en notre nom. Les directives du programme sont décrites à la page 2 de cette annonce. Les produits admissibles et les montants des primes sont décrits ci-dessous.

Produits admissibles et montants des primes*

Systèmes à haut rendement équipés d'un générateur d'air chaud à modulation <small>Le système doit inclure une unité extérieure et UNE UNITÉ INTÉRIEURE ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS</small>		Les systèmes à haut rendement avec générateur d'air chaud à vitesse variable ou appareil de traitement de l'air <small>l'air doivent inclure une unité extérieure et UNE UNITÉ INTÉRIEURE ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS</small>		Primes pour générateur d'air chaud SEUL**			Unités combinées										
Systèmes de climatisation	Prime (CAD)	Systèmes de climatisation	Prime (CAD)	Modèles	Prime (CAD)	Modèles	Prime (CAD)										
DX17VSS avec PCCD*	250 \$	DX17VSS avec PCCD*	250 \$	DM97MC	35 \$	DP16GM	35 \$										
DX17VSS	200 \$	DX17VSS	200 \$	DC97MC	35 \$	DP16HH	35 \$										
DX17VSS OU uniquement	100 \$	DX17VSS OU uniquement	100 \$	DM96MC	35 \$	DP16HM	35 \$										
DX20VC	125 \$	DX20VC	125 \$	DC96MC	35 \$	DP15GM	35 \$										
DX18TC	100 \$	DX18TC	100 \$	DM96VE	20 \$	DP15HM	35 \$										
DX16TC	75 \$	DX16TC	75 \$	DC96VE	20 \$	DP15CH	35 \$										
DX16SA	50 \$	DX16SA	50 \$	DM96VC	20 \$	DP14DM	35 \$										
				DC96VC	20 \$												
Pompes à chaleur	Prime (CAD)	Pompes à chaleur	Prime (CAD)	**Ne peuvent pas être combinées avec les primes sur les systèmes													
DZ17VSA avec PCCD*	250 \$	DZ17VSA avec PCCD*	250 \$	VRV LIFE													
DZ17VSA	200 \$	DZ17VSA	200 \$														
DZ17VSA OU uniquement	100 \$	DZ17VSA OU uniquement	100 \$														
DZ20VC	125 \$	DZ20VC	125 \$														
DZ18TC, DZ18VC	100 \$	DZ18TC, DZ18VC	100 \$														
DZ16TC	75 \$	DZ16TC	75 \$														
DX16SA	50 \$	DX16SA	50 \$	SKYAIR - Usage résidentiel UNIQUEMENT													
<i>*PCCD - Programme de confort complet Daikin</i>				Services Cloud Daikin		Modèles		Primes (CAD)									
<small>Le système de climatisation OU la pompe à chaleur doit correspondre à l'un des générateurs d'air chaud À MODULATION énumérés ci-dessous</small>				Plans		Primes (CAD)		Modèles		Primes (CAD)							
				CSAC12T-T		25 \$						RZR18TAVJU(A) & 24		100 \$			
				CSAC12S-T		25 \$						RZR30TAVJU(A), 36, 42 & 48		200 \$			
				CSHP12T-T								RZQ18TAVJU(A) & 24		100 \$			
CSHP12S-T		RZQ30TAVJU(A), 36, 42 & 48		200 \$		DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE L'AIR DAIKIN		Modèles		Primes (CAD)							
<small>Le système de climatisation OU la pompe à chaleur doit correspondre à l'un des générateurs d'air chaud ou des appareils de traitement de l'air énumérés ci-dessous</small>				<small>Les plans de services cloud Daikin doivent également inclure le modèle et le numéro de série du produit pour être éligibles</small>													
Générateurs d'air chaud		Générateurs d'air chaud		Appareils de traitement de l'air								Modèles		Primes (CAD)			
Modèles		Modèles		Modèles													
DM97MC		DM96MC		DM96VC		DV--PVC		Aurora Multi		MXL						50 \$	
DC97MC		DC96MC		DC96VC		DV--PTC		Multi		MXS						50 \$	
				DM96VE		DV--PEC		Aurora 1:1		QMJVU		30 \$					
				DC96VE		MBVC		1:1		LVJU		30 \$					
				DM96HE		ASPT		1:1		RX--NM/AXVJU		20 \$					
						DV--FEC		1:1		RK--NM/AXVJU		20 \$					
				<small>Les systèmes sans conduit doivent comprendre 1 unité intérieure pour les systèmes 1:1 et 2 ou plusieurs unités intérieures pour les systèmes multiblocs</small>				<small>Les achats doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2021. Les installations doivent être effectuées avant le 15 janvier 2022. Toutes les demandes et les documents justificatifs doivent être envoyés avant le 15 janvier 2022.</small>									
				<small>Les systèmes sans conduit doivent comprendre 1 unité intérieure pour les systèmes 1:1 et 2 ou plusieurs unités intérieures pour les systèmes multiblocs</small>													



Aperçu du programme pour concessionnaires Prime pour la vente au détail de produits Daikin au Canada - Mise à jour

Directives du programme, conditions et exclusions de responsabilité

Directives du programme

- L'équipement admissible doit être vendu au cours de la période désignée du programme. Les installations, les demandes et les documents justificatifs doivent être reçus avant le 15 janvier 2022.
- Les demandes de remboursement tardives seront payées à hauteur de 50 % du montant de la prime selon le Tableau des produits admissibles, seulement pendant une courte période après l'échéance initiale. Toutes les demandes tardives seront payées à la discrétion de Daikin.
- Seuls les produits énumérés dans le tableau des produits admissibles sont admissibles au titre du programme de primes indiqué. Toutes les offres dépendent de la disponibilité du produit. Aucun remplacement ou exception ne sera accordé(e).
- Offre limitée à une prime par équipement et par numéro de série.
- Cette promotion s'applique uniquement aux installations de remplacement résidentielles. Les installations commerciales, les installations neuves résidentielles et les ventes à soi-même ne s'appliquent pas.
- Les équipements doivent être installés au Canada uniquement.

Inscription du personnel des ventes au détail

- Le personnel des ventes au détail doit recevoir un code d'invitation au programme de la part de son distributeur afin de s'inscrire au programme. Le personnel de vente au détail qui ne reçoit pas un code d'invitation au programme n'est pas admissible.
- Avec le code d'invitation au programme, le personnel de vente au détail doit compléter le processus d'inscription sur le site www.SalesRewards.cash. Au moment de l'inscription, il sera demandé aux participants de saisir des informations à caractère personnel à des fins de suivi et à des fins fiscales. Les informations requises comprennent le nom du participant, son adresse, sa date de naissance ainsi que son numéro de sécurité sociale.
- Une fois qu'un(e) vendeur(se) au détail a configuré une adresse électronique et un mot de passe, il/elle n'aura plus besoin de son code d'invitation au programme pour accéder au site.
- Les participants qui se sont inscrits sur www.SalesRewards.cash après le 1er octobre 2015 n'ont pas besoin de se réinscrire.

Demandes de primes et processus de paiement

- Le personnel de vente au détail présentera et pourra vérifier le statut de ses demandes de primes à tout moment en visitant le site www.SalesRewards.cash et en se connectant avec son adresse électronique et son mot de passe.
- Toutes les demandes **doivent** être présentées en ligne sur www.SalesRewards.cash. Aucune demande ne sera acceptée par courrier postal.
- Les demandes seront chargées sur la carte de débit envoyée au personnel de vente au détail. Veuillez prévoir entre 1 et 2 semaines pour le traitement de la demande et l'envoi du versement sur la carte. La carte de débit sera envoyée entre 10 et 15 jours ouvrables après la présentation de la première demande. Les cartes ne seront pas envoyées au personnel de vente au détail avant la présentation de la première demande.



Aperçu du programme pour concessionnaires Prime pour la vente au détail de produits Daikin au Canada - Mise à jour

Conditions

- Le personnel des ventes au détail doit recevoir un code d'invitation au programme de la part de son distributeur afin de s'inscrire au programme. Le personnel de vente au détail qui ne reçoit pas un code d'invitation au programme n'est pas admissible.
- Les vendeurs au détail réclamant la prime doivent être employés par le concessionnaire pour toute la durée du mois au cours duquel la prime est demandée.

Conditions générales - Exclusions de responsabilité

- Les résidents canadiens sont sujets à la taxe sur les revenus divers T4 pour les primes d'un montant total annuel égal ou supérieur à 500 dollars canadiens

Bonne chance et bonnes ventes!